



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 9 février 2017

Monsieur le Président
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Dépôt d'un préavis de grève relatif à la dégradation des conditions de travail des agents du collège de Habsheim par manque d'effectifs

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'entrevue avec M. Pierre BIHL qui s'est tenue en marge de la réunion d'information syndicale du 6 février dernier, nous avons évoqué la dégradation des conditions de travail des personnels des collèges du fait du non remplacement par la Collectivité des agents malades ou absents.

Depuis plusieurs mois, **les agents du collège d'Habsheim** et plus généralement l'ensemble de l'établissement, souffrent du non-remplacement d'un de leurs collègues. Très prochainement, un autre collègue mis à disposition par une structure extérieure va également quitter l'établissement sans être remplacé. Ces absences de compensation se traduisent non seulement par une surcharge de travail qui devient insupportable pour les personnels mais également par une dégradation des conditions d'accueil pour les élèves et usagers du service de restauration.

Il manquera ainsi 2 personnes pour assurer un service de qualité en respectant les normes d'hygiène et la sécurité du personnel et des usagers.

Face à ce constat, nous vous informons que nous déposons un préavis de grève en vue de protester contre la dégradation des conditions de travail des agents qui pèse tant sur leur santé physique que morale.

Le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du Département du Haut-Rhin appelle donc à la grève les agents du collège d'Habsheim et tous les agents du Département du Haut-Rhin qui souhaiteraient leur apporter leur soutien :

- pour le remplacement immédiat des agents absents
- pour le retour à des conditions de travail normales et dignes dans l'intérêt des agents et plus largement de la communauté éducative, notamment des élèves accueillis au sein du service de restauration.

Ce présent préavis couvrira la période s'étendant du **vendredi 3 mars 2017 de 0h00 à 24h00**.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Conformément aux dispositions de l'article L521-3 du code du travail, notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour vous rencontrer et vous exposer plus précisément les difficultés rencontrées au sein de l'établissement et nos revendications.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr